

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 1^{er} décembre 2021
(OR. en)

Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" **Bruxelles, les 6 et 7 décembre 2021**

La session du Conseil se tiendra les lundi 6 et mardi 7 décembre. La séance consacrée à l'emploi et à la politique sociale qui se tiendra le premier jour sera présidée par Janez Cigler Kralj, ministre du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances. Janez Poklukar, ministre de la santé, présidera la séance consacrée à la santé qui se tiendra le deuxième jour.

Le 6 décembre, la session du Conseil débutera à 9 h 30. La présidence entend dégager une orientation générale sur une directive relative à des salaires minimaux adéquats et sur une directive relative à des mesures contraignantes en matière de transparence salariale. Les ministres adopteront également des conclusions sur le travail durable tout au long de la vie et ils auront un débat sur le paquet d'automne dans le cadre du Semestre européen.

Au cours du déjeuner, les ministres discuteront de "l'avenir de la protection sociale et de l'État-providence".

Durant la séance de l'après-midi, qui débutera à 15 heures, des conclusions relatives à l'impact de l'intelligence artificielle sur l'égalité de genre sur le marché du travail devraient être approuvées et il y aura un débat d'orientation sur le thème d'une Europe de l'égalité.

Le 7 décembre, les ministres se réuniront à 9 h 30. Le matin, ils seront invités à donner des orientations à propos du règlement du Conseil relatif au cadre d'urgence concernant les contre-mesures médicales. Les ministres procéderont également à un échange de vues sur la situation résultant de la pandémie de COVID-19. (Le directeur exécutif de l'EMA et le directeur de l'ECDE assisteront à la discussion sur ce point de l'ordre du jour.) Pour terminer, il est prévu que le Conseil approuve des conclusions sur le renforcement de l'union européenne de la santé.

La discussion prévue lors du déjeuner portera sur le traité international sur les pandémies qui est envisagé.

À l'ordre du jour de la séance de l'après-midi, qui commencera à 14 h 30, figure notamment un point consacré aux informations qui seront communiquées par la présidence sur l'avancement des travaux de plusieurs règlements concernant le paquet "union européenne de la santé".

La session sera publique, à l'exception de l'adoption de l'ordre du jour, de l'approbation des points "A" non législatifs et du débat qui aura lieu au cours du déjeuner.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Conférences de presse:

- 6 décembre:
 - avec le ministre Cigler Kralj, vers 13 heures (en présence du commissaire Schmit)
 - avec le ministre Cigler Kralj, vers 18 heures (en présence de la commissaire Dalli)
- 7 décembre: avec le ministre Poklukar, vers 16 h 45 (en présence de la commissaire Kyriakides)

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

Salaires minimaux

La proposition de la Commission européenne a été présentée aux deux colégislateurs le 28 octobre 2020. L'objectif de ce projet d'acte législatif est de faire en sorte que les travailleurs de l'UE soient protégés par des salaires minimaux adéquats. Il prévoit un ensemble d'obligations pour les États membres, à savoir:

- promouvoir les négociations collectives, en particulier en vue de la fixation des salaires;
- respecter un certain nombre d'obligations procédurales, si et lorsque les États membres fixent des salaires minimaux légaux ou les actualisent et évaluent leur caractère adéquat;
- prendre des mesures afin d'améliorer l'accès effectif à la protection offerte par des salaires minimaux pour les travailleurs, qui ont droit à un salaire minimal en vertu de la législation nationale;
- collecter des données et les communiquer à la Commission, afin de surveiller la couverture et le caractère adéquat de la protection offerte par des salaires minimaux.

La proposition a été examinée en détail par les experts des États membres, sur la base de plusieurs propositions de compromis élaborées par les présidences portugaise et slovène. Les délégations ont insisté en particulier sur le respect des limites fixées par les traités, qui garantissent la compétence des États membres en matière de fixation des salaires minimaux. Il était essentiel pour les États membres que le texte final offre suffisamment de souplesse, compte tenu des différences, d'un pays à l'autre, en ce qui concerne les modèles de marché du travail et les systèmes de fixation des salaires.

La présidence entend dégager une orientation générale lors de la prochaine session du Conseil EPSCO afin d'entamer les négociations avec le Parlement européen.

Transparence des rémunérations

Le 4 mars 2021, la Commission a publié une proposition de directive visant à renforcer l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur par la transparence des rémunérations et les mécanismes d'exécution. La proposition a pour objectif, entre autres, de donner aux travailleurs les moyens de faire respecter leur droit à l'égalité des rémunérations au moyen d'un ensemble de mesures contraignantes en matière de transparence salariale et de renforcer la transparence des systèmes de rémunération. Le groupe de travail compétent du Conseil a commencé à examiner la proposition le 22 mars, moins de trois semaines après sa publication.

Les ministres s'efforceront de parvenir à une orientation générale lors de la prochaine session du Conseil EPSCO. Sur la base de cette position commune, le Conseil sera en mesure d'engager des négociations avec le Parlement européen afin de parvenir à un accord sur un texte final.

Directive sur l'égalité de traitement

En 2008, la Commission a publié une proposition de directive du Conseil visant à étendre la protection contre les discriminations fondées sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle à des domaines autres que l'emploi. (Le domaine de l'emploi est couvert par d'autres actes législatifs de l'UE.) La proposition de directive interdirait la discrimination fondée sur les motifs susvisés dans les domaines suivants: la protection sociale, y compris la sécurité sociale et les soins de santé; l'éducation, ainsi que l'accès aux biens et services, y compris le logement. Bien qu'une large majorité des délégations ait accueilli favorablement la proposition dans son principe, il n'a pas été possible jusqu'à présent de parvenir à l'unanimité requise.

En mai 2021, la présidence portugaise a présenté un texte de compromis actualisé, mais a conclu dans un rapport sur l'état d'avancement des travaux élaboré pour la session du Conseil EPSCO du 14 juin qu'il était nécessaire de poursuivre les travaux techniques et les discussions politiques avant que l'unanimité requise puisse être atteinte au sein du Conseil.

Pendant la présidence slovène, les délégations ont poursuivi les travaux relatifs à la proposition sur la base d'une note d'orientation. Le 6 décembre, la présidence présentera au Conseil un rapport sur l'état d'avancement des travaux.

Semestre européen

Les ministres tiendront en outre un débat d'orientation sur le Semestre européen 2022. Le semestre européen est un instrument de coordination des politiques économiques, budgétaires, sociales et du travail, tant au niveau de l'UE qu'au niveau des États membres.

À la suite du débat, la Commission présentera un certain nombre d'enquêtes, de rapports et de recommandations concernant l'exercice annuel du Semestre européen, en particulier, l'examen annuel 2022 de la croissance durable, le rapport sur le mécanisme d'alerte, le projet de rapport conjoint sur l'emploi et le projet de recommandation concernant la politique économique de la zone euro.

Les ministres prévoient également d'entériner les messages clés de l'examen de la garantie pour la jeunesse par le [Comité de l'emploi](#). La [garantie pour la jeunesse](#) est un engagement pris par l'ensemble des États membres de l'UE visant à garantir que tous les jeunes âgés de moins de 30 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage.

Le dernier point de l'ordre du jour relatif au Semestre européen concerne des [informations actualisées](#) sur les plans nationaux dans le cadre de la recommandation du Conseil relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale, établies par la présidence du Comité de la protection sociale. Le Comité de l'emploi et le Comité de la protection sociale sont les instances préparatoires du Conseil "Emploi et politique sociale".

Vers une Europe de l'égalité

Les ministres tiendront un large débat d'orientation sur l'égalité en s'appuyant sur les orientations fournies par la présidence. Dans le contexte de la [stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025](#) présentée par la Commission et de la mise en œuvre en cours du [socle européen des droits sociaux](#), le débat tiendra compte de l'une des principales priorités de la présidence en matière de politique sociale, à savoir la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail et dans la société. Un aspect particulièrement important concerne la nécessité d'assurer la résilience et le caractère inclusif du marché du travail, des emplois durables et une approche du parcours de vie.

Travail durable tout au long de la vie

Les ministres ont pour objectif d'approuver des conclusions sur le travail durable tout au long de la vie. Le travail durable est l'une des priorités de la présidence slovène et désigne les conditions de vie et de travail qui permettent aux personnes d'entrer et de rester dans le monde du travail tout au long d'une vie active prolongée. Le travail durable est un élément essentiel de l'économie du bien-être et un moteur important de la participation accrue au marché du travail, de la productivité, de la performance économique et de l'inclusion sociale. Cette approche de l'avenir du travail est essentielle dans le contexte de la diminution de la population en âge de travailler dans l'UE et tient compte de la nature changeante du monde du travail.

L'une des conditions préalables à la durabilité du travail est la santé et la sécurité au travail. En outre, [il est rentable d'investir dans la santé et la sécurité au travail](#), le rendement s'élevant à près de deux euros par euro investi, tandis que [les accidents du travail et les maladies professionnelles coûtent à la société](#) l'équivalent de plus de 3,3 % du PIB de l'UE. Parmi les autres conditions préalables figurent l'offre de possibilités de reconversion et de perfectionnement ainsi que des conditions de travail équitables, y compris la souplesse, le dialogue social et l'égalité des chances.

Afin de rendre le travail plus durable, le Conseil invite notamment les États membres:

- à mettre à jour, le cas échéant, leurs cadres juridiques nationaux et leurs stratégies actuelles en matière de travail et de santé
- à renforcer l'efficacité des inspections du travail et des autres mécanismes d'exécution et de surveillance
- à redoubler d'efforts pour améliorer les conditions de travail, la protection sociale et l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour les personnes occupant un emploi atypique

L'impact de l'intelligence artificielle sur l'égalité de genre sur le marché du travail

L'intelligence artificielle (IA) peut avoir un impact différent sur les femmes par rapport aux hommes et il est donc important d'adopter une perspective de genre en ce qui concerne ses conséquences sur le marché du travail. Comment libérer tout le potentiel des femmes dans le domaine numérique? Comment veiller à ce que les femmes et les hommes bénéficient sur un pied d'égalité des nouvelles possibilités? Il existe également des inconvénients potentiels de l'utilisation de l'IA sur le marché du travail, notamment le risque d'opacité du processus décisionnel, la perpétuation éventuelle de stéréotypes et le risque de discrimination algorithmique fondée sur le sexe.

Dans le même temps, vu la contraction de la main-d'œuvre due à l'évolution démographique au sein de l'UE, il est nécessaire d'attirer et de retenir sur le marché du travail des spécialistes hautement qualifiés, en particulier des femmes. La numérisation et les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, peuvent également jouer un rôle déterminant pour améliorer la participation pleine et égale des femmes.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil devrait approuver des conclusions sur l'impact de l'intelligence artificielle sur l'égalité de genre sur le marché du travail. Le Conseil invite donc les États membres:

- à prendre des mesures concrètes pour mieux sensibiliser aux questions d'égalité de genre dans la recherche sur l'IA et dans tous les secteurs où l'IA est conçue, développée et utilisée
- à encourager les filles et les jeunes femmes à acquérir des compétences numériques et une bonne connaissance en matière de programmation au stade de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de la formation et à choisir des parcours d'enseignement, de formation et de carrière dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques
- à intégrer des aspects liés à l'éthique et à l'égalité de genre dans les programmes d'IA
- à faire en sorte que, lorsqu'elle est utilisée pour la gestion des ressources humaines, l'IA favorise la transparence et l'égalité de genre, particulièrement en matière de rémunération, de formation, d'accès à la promotion et de progression de carrière
- à garantir la transparence des algorithmes et à s'attaquer au problème des données d'entrée historiquement biaisées dans l'utilisation de l'IA

Divers

La présidence communiquera des informations sur l'état d'avancement des travaux concernant un certain nombre de propositions législatives:

- **Règlement portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale:** En décembre 2016, la Commission a présenté une proposition visant à mettre à jour deux actes législatifs de l'UE relatifs à la coordination des systèmes de sécurité sociale. Ces actes législatifs garantissent que les citoyens de l'UE peuvent bénéficier de la libre circulation au sein de l'UE (par exemple, pour travailler dans un autre pays que leur pays d'origine) sans perdre leurs droits en matière de sécurité sociale. En juin 2018, le Conseil a arrêté sa position et entamé des négociations avec le Parlement européen en vue de parvenir à un accord. Depuis octobre 2019, les discussions avec le Parlement européen sont toujours en cours (sur la limitation du champ d'application de la proposition).
- **Directive sur les agents cancérigènes et mutagènes au travail:** En septembre 2020, la Commission européenne a présenté sa quatrième mise à jour d'un acte législatif de l'UE qui protège les travailleurs contre le risque d'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail. Cette mise à jour propose, entre autres, des limites d'exposition pour l'acrylonitrile et les composés du nickel, et révisé ces limites pour le benzène. Le Conseil a arrêté sa position le 25 novembre 2020 et, à la suite d'un premier cycle de négociations avec le Parlement européen, a révisé son mandat de négociation en novembre 2021. Les négociations avec le Parlement sont en cours.
- **Directive relative à un meilleur équilibre hommes-femmes dans les conseils des entreprises:** Ce projet d'acte législatif de l'UE a été présenté par la Commission européenne le 14 novembre 2012. Il vise à améliorer l'équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse. Afin de s'attaquer au grave problème de la sous-représentation des femmes au plus haut niveau des instances de décision économique, la directive proposée fixerait un objectif quantitatif de 40 % de membres du sexe sous-représenté au sein des conseils des sociétés cotées en bourse. Les sociétés seraient contraintes d'œuvrer à cet objectif, entre autres, en introduisant des règles procédurales pour la sélection et la nomination des administrateurs non exécutifs. Au sein du Conseil, le projet d'acte législatif a été examiné à plusieurs reprises au niveau des experts et plusieurs modifications de la proposition initiale ont été proposées. Toutefois, si toutes les délégations souhaitent en principe améliorer l'équilibre entre les sexes dans les conseils des sociétés, un certain nombre d'entre elles continuent d'avoir une préférence pour des mesures nationales (ou des mesures non contraignantes au niveau de l'UE).

La Commission européenne fournira des informations aux délégations sur son initiative ALMA, un programme de mobilité transfrontière des jeunes destiné aux jeunes défavorisés âgés de 18 à 30 ans qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation, et fera le point sur le groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'État-providence.

Parmi les autres points "divers" figurent la communication d'informations par la délégation slovène sur les conférences de la présidence qu'elle a organisées et par la délégation française sur le programme de travail de la prochaine présidence.

SANTE

Cadre d'urgence concernant les contre-mesures médicales

Le 16 septembre 2021, la Commission européenne a lancé une Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA). Cet organe de la Commission a pour objectif de recueillir des renseignements sur les menaces et les crises sanitaires potentielles et de mettre en place les capacités de réaction nécessaires. En cas de situation d'urgence, l'HERA veillerait à l'élaboration, à la production et à la distribution de médicaments, de vaccins et d'autres contre-mesures médicales (par exemple des gants et des masques).

En complément de l'HERA, un règlement relatif au cadre d'urgence concernant les contre-mesures médicales est proposé. Il mettra en place un cadre visant à garantir la fourniture des contre-mesures médicales nécessaires en cas d'urgence de santé publique.

Pour atteindre cet objectif, le projet législatif prévoit notamment:

- la création d'un conseil de gestion des crises sanitaires, dont le rôle est de coordonner les contre-mesures médicales nécessaires
- des mécanismes pour la veille, l'activation d'un financement d'urgence, les marchés publics et l'achat des contre-mesures médicales ainsi que des matières premières
- l'activation des installations Fab UE, un réseau de capacités de production "toujours prêtes" destinées à la fabrication de vaccins et de médicaments
- l'activation de plans de recherche et d'innovation en cas d'urgence

La présidence a tenu de nombreuses réunions sur le projet législatif au niveau technique et elle a présenté plusieurs propositions de compromis. La présidence va maintenant demander aux ministres des orientations sur les prochaines étapes ainsi que leurs avis sur les propositions de la présidence.

COVID-19

Compte tenu de la situation épidémiologique dans l'UE, qui est très, voire extrêmement, préoccupante, et de la détection du variant OMICRON, les ministres seront invités à procéder à un échange de vues sur la situation actuelle liée à la pandémie de COVID-19. Ils se pencheront en particulier sur les mesures visant à endiguer la propagation du variant OMICRON, la validité des certificats de vaccination contre la COVID-19 dans la perspective de l'administration de doses de rappel, le déploiement des doses de rappel, les vaccinations des adultes et des enfants et l'achat de traitements contre la COVID-19. Le directeur de l'ECDC et le directeur exécutif de l'EMA seront invités à assister à la discussion.

Le renforcement de l'union européenne de la santé

Il est prévu que le Conseil approuve des conclusions sur le renforcement de l'union européenne de la santé. Il insiste sur la nécessité d'investissements stratégiques dans les systèmes de santé et d'une meilleure collaboration au niveau national et avec les autres pays. Même si les systèmes de santé européens, sous la pression énorme de la pandémie de COVID-19, ont fait la preuve de leur capacité d'innovation, l'UE tient néanmoins à tirer les leçons de la crise et à créer de meilleures conditions pour relever les défis futurs (tels que l'augmentation de la résistance aux antimicrobiens). C'est une nécessité, que démontre aussi le fait que les maladies non transmissibles représentent 87 % de la charge de morbidité dans l'UE. La pandémie actuelle a montré que la disponibilité, le caractère économiquement abordable et l'accessibilité des médicaments constituent la pierre angulaire de la préparation et de la résilience d'une union européenne de la santé.

C'est dans ce contexte que les ministres mettent l'accent sur quatre axes de travail afin de renforcer l'Union européenne de la santé. Un premier axe de travail consiste à s'appuyer sur des solutions innovantes pour des systèmes de santé résilients. À ce propos, le Conseil invite notamment les États membres à faciliter et à encourager la collaboration entre eux afin de permettre une évaluation externe par les pairs des innovations en matière de systèmes de santé et à soutenir la recherche collaborative et les partenariats entre les États membres en vue de la transformation des systèmes de santé et de soins.

Un deuxième axe consiste à améliorer l'accessibilité et la disponibilité des médicaments et des dispositifs médicaux, par exemple via la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un mécanisme d'incitation pour l'achat d'antibiotiques dans l'UE, ainsi que la formation des professionnels de la santé des secteurs de la santé humaine, de la santé animale et de l'environnement en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens, la prévention et le contrôle des infections et, pour ce qui est de la Commission, à développer des capacités de recherche communes et à analyser les implications pour le marché de l'organisation d'installations de fabrication au niveau de l'UE.

Pour le troisième axe, la lutte contre le cancer, les États membres et la Commission sont invités, entre autres, à collaborer à la mise en œuvre du plan européen pour vaincre le cancer, à investir dans la promotion de la santé et la prévention des maladies et à utiliser au mieux les fonds disponibles.

Enfin, en ce qui concerne le rôle de l'UE dans le cadre de la santé au niveau mondial, les ministres demandent aux États membres et à la Commission de jouer un rôle moteur dans le domaine de la santé mondiale par la négociation d'un instrument important sur la préparation et la riposte aux pandémies notamment.

Divers

La présidence informera les ministres de l'état d'avancement des travaux concernant un certain nombre de propositions législatives en cours d'examen:

- Mandat élargi de l'Agence européenne des médicaments (EMA): le mandat élargi de l'EMA faisait partie d'un trio de projets de règles visant à établir une union européenne de la santé. Ce train de mesures a été présenté par la Commission européenne le 11 novembre 2020. La mise à jour du mandat de l'EMA a, entre autres, pour objectif de surveiller et d'atténuer les pénuries potentielles et réelles de médicaments et de dispositifs médicaux et d'assurer le développement des médicaments nécessaires pour faire face aux urgences de santé publique. Après avoir arrêté sa position en juin 2021, le Conseil a entamé des négociations avec le Parlement européen, avec lequel il a conclu un accord le 28 octobre. À l'issue d'un vote final au Parlement européen, prévu au début de l'année 2022, le Conseil devrait adopter le texte définitif à cette même période.
- Mandat élargi du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC): Le renforcement du mandat de l'ECDC a pour objectif de consolider les travaux du centre dans les domaines de la surveillance, de l'alerte précoce, de la préparation et de la réaction. Après avoir arrêté son orientation générale le 23 juillet, le Conseil a entamé des négociations avec le Parlement européen, qui se sont achevées le 29 novembre. Le processus d'adoption finale est en cours.
- Règlement concernant les menaces transfrontières graves pour la santé: Le troisième des règlements relatifs à l'union européenne de la santé vise à assurer une réponse coordonnée aux menaces résultant de maladies transmissibles, mais aussi à celles d'origine chimique, biologique ou environnementale. Le Conseil est parvenu à un accord sur sa position le 23 juillet et négocie actuellement avec le Parlement en vue d'un accord sur un texte final.
- Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro: Le 15 octobre 2021, la Commission a présenté au Conseil et au Parlement européen une proposition de modification du règlement (UE) 2017/746 en ce qui concerne les dispositions transitoires relatives à certains dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et l'application différée des exigences en matière de dispositifs internes. L'objectif de la proposition est de prolonger la période transitoire existante pour certains dispositifs. En l'absence de telles mesures transitoires, la pénurie actuelle de capacités des organismes notifiés entraînerait une rupture importante dans l'approvisionnement du marché en une multitude de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, tant pour les établissements de santé que pour le public. Pour cette raison, le Conseil est convenu d'engager une procédure législative accélérée afin d'assurer une transition sans heurts vers le nouveau cadre réglementaire relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro. Le Conseil a décidé de ne pas modifier le texte proposé par la Commission et approuvera donc la position du PE en première lecture au cas où il déciderait également d'adopter le règlement proposé par la Commission.

La Commission communiquera aux ministres des informations concernant un rapport sur la mise en œuvre d'un règlement relatif aux produits biocides et de la stratégie pharmaceutique pour l'Europe.

La présidence et la Commission informeront les délégués sur le plan européen pour vaincre le cancer, la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la santé consacrée à la préparation et à la réaction aux pandémies et la neuvième session des parties à la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

La délégation française communiquera des informations sur le programme de travail de la prochaine présidence.